

PONT DU GARD

Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard

Séance du 27 septembre 2024

Extrait du registre des délibérations

DELIBERATION N°2024-32

Objet : Demande de subvention auprès du Département du Gard – taxe d'aménagement au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur le site du Pont du Gard pour l'exercice 2024

Rapporteur : M. Sébastien Arnaux

Exposé des motifs :

Considérant que l'EPCC Pont du Gard entretient et gère les Espaces Naturels Sensibles (ENS) Départementaux :

- o Par une mise en œuvre de la politique départementale de gestion des ENS dans le domaine de l'entretien et de la protection de la forêt,
- o Par l'ouverture au public de ces espaces,
- o Par un cheminement pédagogique centré sur la forêt et l'agriculture méditerranéennes.

Considérant que l'EPCC Pont du Gard souhaite proposer une nouvelle ambition qui pourrait s'inscrire dans la durée et qui permettrait :

- o D'accorder la gratuité de stationnement des autocars pour les collégiens du département du Gard, de travailler à l'élargir aux écoles et lycées, aux fédérations d'éducation populaire dans un premier temps et à terme de les étendre aux associations qui travaillent dans le secteur social. Pour des questions logistiques et d'équilibre économique de l'EPCC Pont du Gard, il faudra conditionner cette gratuité d'accès à une jauge et donc à une réservation préalable,
- o De conduire des missions innovantes permettant de prendre en compte les questions environnementales et sociales. En effet même si l'urgence climatique doit être considérée comme centrale il ne peut y avoir de véritable transition sans que soit abordé en profondeur la question sociale. L'EPCC vient de lancer une étude pour s'approprier pleinement la question sociale dans ses missions pour mieux les décliner en actions concrètes. L'EPCC a l'ambition de dédier une personne à la mise en cohérence de ces deux exigences,
- o D'accompagner l'évolution de Mémoires de garrigue et les investissements liés à l'aménagement des carrières, et de ses abords (Villa Callet et Mas Gasq) pour les rendre accessibles aux visiteurs et ainsi terminer le projet d'aménagement du site du Pont du Gard.

Considérant que l'EPCC Pont du Gard renforce la politique départementale en intégrant plusieurs axes du schéma des espaces naturels sensibles :

- o Par une gestion concertée avec les partenaires en lien avec les différents plans et programmes de gestion du site du Pont du Gard (UNESCO, gestion du site classé « gorges du Gardon, Pont du Gard et garrigues nîmoises », Réserve de biosphère, Natura 2000,

ZICO, ZNIEFF...), Cela permettra de pérenniser et développer la place du Conseil Départemental, propriétaire de ces espaces, dans le réseau des espaces naturels préservés,

- o Par la concomitance de nos volontés d'agir sur l'adaptation au changement climatique, en ce concerne l'eau et le climat, en lien avec les outils mis en place par l'EPCC (Conseil d'Orientation Scientifique et un travail permanent avec la DREAL et la DRAC),
- o Par notre volonté commune de mettre en cohérence les activités de pleine nature et la gestion des flux (canoë, vélo, randonnée ...).

Considérant que la volonté du département du Gard est de soutenir durablement les actions environnementales et activités de pleine nature de l'EPCC Pont du Gard, que la présente demande de subvention ne sera établie que pour l'année 2024.

Considérant que le budget prévisionnel de fonctionnement du plan d'actions environnementales de l'EPCC est de 462 500 € HT, l'EPCC Pont du Gard sollicite une aide de 350 000€ HT.

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,

- ✓ Autorise le Directeur Général à solliciter 350 000€ HT au titre de la taxe d'aménagement au titre des Espaces Naturels Sensibles auprès du Département du Gard pour l'exercice 2024,
- ✓ Autorise le Directeur Général à signer tout acte et engagement nécessaire à la réalisation de ces actions, notamment la demande de versement.

*_**

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

*_**

Étaient présents :

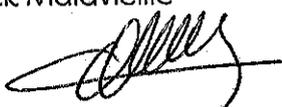
M. Malavieille, M. Scorsone, M. Chassary, MME Dherbecourt, MME Novaretti, M. Cartailier, M. Sauzet, M. Biou, MME Harnéquaux, M. Paoletti, MME Clément, M. Porta

Avait donné une procuration écrite :

M. Roussel a donné pouvoir à M. Paoletti, M. Vallespi à MME Dherbecourt, MME Noguier à M. Malavieille, M. Pissas à M. Chassary, M. Nicolas à MME Novaretti, M. Blanc à M. Scorsone

Fait à Vers, le 27/09/2024

Le Président
M. Patrick Malavieille




PONT DU GARD
La Bégude
400 route du Pont du Gard
30210 Vers Pont du Gard
 Tél : 04 66 37 50 99 - Fax : 04 66 37 51 50
 www.pontdugard.fr - N° SIREN 448 279 844

Établissement Public de Coopération Culturelle Pont du Gard

La Bégude - 400 route du Pont du Gard • 30210 Vers-Pont-du-Gard • T. 04 66 37 50 99 • F. 04 66 37 51 50 • www.pontdugard.fr

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2003-94-2 • RCS NÎMES 448 279 844 • N° SIRET 448 279 844 00014 • CODE APE 9103Z • ORGANISME LOCAL DE TOURISME AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL.